



REUNION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE **SEANCE du mardi 4 octobre 2022**

Le mardi 4 octobre 2022 à quatorze heures le CVS de l'E.H.P.A.D. Bargoin de Vic le Comte dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. François Pineau.

Etaient présents (membres habituels) : cf. feuille d'émargement

- M. PINEAU directeur
- Mme Plagne, résidente
- Mme Fabre, résidente
- Mme Martinroche, représentante des familles
- Mme Mordelet, représentante des familles
- M. Veil, représentant des familles
- Mme Chavarot, animatrice
- Dr Thomas, médecin coordonnateur
- Mme Marcheix, cadre de santé
- Mme Quersonnier, responsable qualité
- Mme Decombas, soignante
- Mme Pradier, résidente
- Mme Fabre, résidente
- Mme Plagne, résidente
- Mme Villéger, résidente
- Mme Laudouze, protection des majeurs

Assistait également à la réunion :

- M. Soudière, bénévole
- M. Bravard, bénévole
- Mme Passelaigue, stagiaire

La séance est ouverte à quatorze heures.

Ordre du jour

PROJETS ANIMATION	2
PROJET D'ETABLISSEMENT	2
SITUATION FINANCIERE.....	3
POINT SUR LE CHANTIER	3
PAIQ.....	3
DEMARCHE QUALITE ET QUESTIONNAIRES	4
GESTION DE LA CRISE SANITAIRE.....	4

PROJETS ANIMATION

L'animatrice présente les différents projets de l'animation. En particulier, un partenariat avec un photographe bénévole est mis en place pour réaliser des photos qui seront mises gratuitement à disposition des résidents.

Une association handi sport propose également des mises en situation au personnel de l'établissement pour les sensibiliser aux situations de handicap. Dans ce cadre des animations sportives seront proposées mêlant le personnel aux résidents.

Ces projets sont présentés par messieurs Soudière et Bravard qui interviendront en tant que bénévoles dans l'établissement.

Plusieurs projets ont été déposés dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie :

- Un projet d'équi-thérapie
- Un projet peinture en collaboration avec une artiste bénévole. L'objectif étant de réaliser des œuvres qui habilleront le futur bâtiment.
- Un projet porté par l'association AVIHE (par l'intermédiaire de l'EHPAD de Sauxillanges) propose également des ateliers autour de 3 thèmes : la prévention de la dépression, la prévention des chutes et la prévention de la dénutrition. Un atelier de chacun de ces thèmes sera proposé (si le projet est retenu) dans chacun des établissements partenaires au nombre de 20.

Chacun de ces projets a fait l'objet d'une demande de financement auprès de l'ARS dans le cadre d'un appel à projet. La réponse doit être donnée dans le courant du mois d'octobre.

PROJET D'ETABLISSEMENT

La direction commune avec l'EHPAD de Saint Amant Tallende depuis le 1^{er} janvier.

Une fusion entre l'EHPAD DE Vic Le Comte et celui des Martres de Veyre est encore en projet. Ces projets sont de nature à dégager des moyens au profit des résidents mais aussi à rationaliser les moyens entre les structures par le biais des mutualisations.

Ainsi, la mise en place d'une gestion financière et d'une gestion des ressources humaines est en gestation.

La démarche qualité commune est effective depuis le 1^{er} septembre. En effet, Mme Quersonnier intervient dans l'établissement les mardis et jeudis. Son rôle, dans un premier temps consiste à formaliser et harmoniser la démarche qualité dans les deux structures. A cet effet, l'établissement a fait l'acquisition d'un logiciel dédié à la démarche qualité. Il permet de mener l'évaluation interne, il contiendra le document unique d'évaluation des risques professionnels, mettre en œuvre la gestion documentaire et suivre les événements indésirables.

De plus il permet de réaliser des enquêtes de satisfaction. L'ensemble de ces fonctions a vocation à alimenter un plan d'actions qui sera la feuille de route pour les années à venir.

SITUATION FINANCIERE

Un contexte très difficile:

inflation (+5.8%): un courrier de toutes les fédérations a été adressé au Conseil départemental pour demander une hausse des tarifs en rapport avec l'inflation

hausse du coût du travail

financements insuffisants au regard des réformes (revalorisations de salaires)

Des retards de travaux qui auront un impact financier :

Des surcoûts liés à la liquidation du maçon

Des hausses de prix liés au contexte international

La fin du préfinancement et le début du paiement des intérêts d'emprunts

Des frais financiers qui sont à la hausse!

POINT SUR LE CHANTIER

La mise en liquidation judiciaire de l'entreprise titulaire du lot gros œuvre a désorganisé le chantier et provoqué un retard important

Aujourd'hui, le recrutement d'un nouveau maçon devient urgent. Une entreprise est pressentie pour cela mais les surcoûts ont très importants.

La réception du chantier ne peut être envisagée avant la fin février (fin des travaux en janvier).

Ainsi le déménagement se fera au mieux dans le courant du mois de mars 2023.

PAIQ

Montant alloué: 44 140€

Cadre :

- Prévention des chutes
- Accompagnement et soins des résidents
- Qualité de vie au travail
- Travaux courants et rénovation légère
- Jardin thérapeutique
- Confort d'été (hors fontaines à eau)
- Réduction de la conso énergétique

Les achats proposés sont envisagés dans le cadre du nouvel établissement :

- CO ASSIST 7431,7
- BARRES KINE 1593,16
- BAIGNOIRE HYDRO MASSANTE 14 861,2
- AIDE MANUTENTION LINGERIE 15540
- 1 FAUTEUIL BERCITUDE 2052
- AIDE MANUTENTION CHARIOTS 3179,76

TOTAL 44 657,82€

Ce projet est approuvé

DEMARCHE QUALITE ET QUESTIONNAIRES

La mise en place d'un temps qualité et l'acquisition d'un logiciel dédié nous permettent de reprendre les questionnaires de satisfaction. Le dernier datait de la fin du confinement en 2020.

La proposition qui est faite au Conseil est un questionnaire général destiné à mettre en lumière les thèmes prioritaires à explorer.

Cette proposition est approuvée. Un questionnaire sera proposé avant la fin de l'année.

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Depuis le 1^{er} août, le passe sanitaire n'est plus exigé dans les établissements. Par ailleurs, le port du masque est laissé à l'appréciation du directeur qui peut l'imposer ou non.

Si les conditions ne sont pas réunies pour lever cette interdiction dans l'immédiat, M. Pineau propose de définir les critères qui permettraient de suspendre l'obligation. En effet, le masque, si il protège de façon efficace contre la propagation des virus, constitue un frein à la communication avec les résidents.

Par ailleurs la lassitude des visiteurs et des agents quant à cette contrainte fait qu'il est moins bien supporté et donc moins efficace.

Le principe retenu est donc que dès lors que les indicateurs transmis sur la situation épidémique sont favorable et en déclin, l'obligation pourra être suspendue. Le choix sera alors laissé aux visiteurs comme au personnel. L'obligation pourra être rétablie si les conditions l'exigent, ou si par exemple une autre épidémie, comme la grippe intervient.

Questions diverses

Un membre d'une famille de résidents a adressé un courrier au Conseil de la Vie Sociale. Ce courrier est lu en séance par la Présidente du Conseil. En substance, voici les points abordés et les réponses apportées en séance par le directeur :

- « Il est fréquent de n pas croiser de soignants dans les étages » : il y a deux agents par étage. Ils peuvent être, soit occupés dans une chambre, soit en pause. En principe, les pauses des agents sont séparées afin d'assurer une présence sur l'étage, mais il peut arriver que ce ne soit pas respecté.
- « le confort négligé par manque de personnel ne justifie-t-il pas un tarif préférentiel ? » : malheureusement nous ne pouvons que confirmer le manque de personnel au regard des besoins des personnes accueillies. En revanche, le tarif journalier est fixé par arrêté du Conseil Départemental et nous ne pouvons y déroger. En outre, une baisse de tarif ne ferait qu'aggraver la situation. L'établissement est public et ne fait donc pas de bénéfice.
- « il est constaté que certains résidents sont laissés en salle à manger, deux heures avant les repas » : ces personnes ne sont pas « laissées devant leur assiette ». Ils se rendent d'eux-mêmes en salle à manger bien avant les repas. La plupart du temps ils refusent de s'en aller. Cette situation n'arrange d'ailleurs pas particulièrement le personnel qui doit assurer l'entretien de la salle, ou mettre la table. Certains résidents refusent également toute proposition d'activité.

La question de la communication est également abordée. Il est parfois difficile pour les familles d'identifier les interlocuteurs selon les questions qui se posent. Le service administratif est compétent pour toutes les questions relatives au contrat de séjour et à la facturation. La prise en charge peut être questionnée auprès du cadre de santé, ou à défaut auprès de l'infirmière. Les questions d'ordre médical peuvent être abordées avec le médecin coordonnateur d'un point de vue général. Pour les questions médicales concernant un résident en particulier, le médecin traitant est le seul compétent.

Le manque de personnel est une nouvelle fois abordé. M. Pineau confirme la situation qui concerne l'ensemble des établissements. Actuellement, les soins de nursing sont assurés par un binôme aide-soignant/ Agent des services hospitaliers par étage, et par demi journée (soit 2 agents pour 25 résidents).

Le site internet n'est pas à jour. M. Pineau rappelle que l'établissement ne dispose pas d'un service communication. Nous faisons de notre mieux pour proposer une information à jour mais il faut se rendre compte que c'est chronophage. Il faut noter qu'un page Facebook est proposée pour les animations, et que des courriels sont régulièrement adressés aux familles pour les informations importantes. M. Pineau souligne aussi que de nombreux établissements ne disposent pas de site internet et que le site internet n'est mis à jour que depuis 5 ans. Les courriels comme la page Facebook ont été proposés au cours de la crise COVID. Bien qu'imparfaite, la communication s'est tout de même améliorée et diversifiée au cours de ces dernières années.

Enfin, la distribution du journal n'est pas toujours assurée le week-end ce qui est problématique pour les résidents qui ont souscrit un abonnement. Ce problème sera évoqué en équipe. Il est difficile de garantir cette distribution du fait du turn-over des équipes.

Le directeur

A circular stamp with the text "E.H.P.A.D. de VIC-le-COMTE" around the perimeter and "Le Directeur" in the center. A handwritten signature is written over the stamp.